

pour le secours à l'enfance, pour lui permettre de réaliser son programme optimum de 20 millions de dollars dans l'intérêt des enfants à travers le monde;

2. *Invite instamment* les organes d'information à collaborer à la diffusion des renseignements relatifs à l'activité du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.

*409ème séance plénière,  
le 20 décembre 1952.*

#### **642 (VII). Développement économique et social intégré**

*L'Assemblée générale,*

*Reconnaissant* que les conditions nécessaires au bien-être social sont nombreuses et diverses et qu'elles sont liées les unes aux autres, de même qu'elles sont liées aux facteurs du développement économique,

*Considérant* que les mesures d'ordre national et la coopération internationale en matière de bien-être social

seront plus efficaces dans la mesure où elles interviendront dans le cadre de programmes intégrés qui tiennent compte des divers conditions et facteurs d'ordre économique et social et de leur interdépendance,

1. *Signale* aux Etats Membres qu'il convient d'élaborer des programmes intégrés qui tiennent compte des divers conditions et facteurs d'ordre économique et social et de leur interdépendance, afin de favoriser l'amélioration des conditions d'existence des peuples;

2. *Recommande* au Conseil économique et social que la coopération internationale entreprise sur la demande d'Etats Membres en vue d'améliorer les conditions d'existence des peuples devrait s'effectuer dans le cadre de programmes intégrés comme il est prévu au paragraphe précédent;

3. *Recommande en outre* au Conseil économique et social de continuer ses efforts en vue de renforcer la liaison entre les études et travaux consacrés aux questions sociales d'une part et au développement économique des pays en voie de développement d'autre part.

*409ème séance plénière,  
le 20 décembre 1952.*